



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 20 février 2023, à 20h à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire suppléant, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3
Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1
Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et

**Rés. no
2023-021**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Procès verbal de la 1re séance ordinaire du conseil
2. Compte-rendu du comité de la salle socioculturelle de la chute
3. Rapport d'activité du service de sécurité incendie
4. Rapport d'activité du service des travaux publics
5. Rapport d'activité du service de l'aménagement et de l'urbanisme
6. Rapport d'activité du service des loisirs et de la culture
7. Activités financières de fonctionnement de 2023-01
8. Conciliation bancaire de 2023-01
9. Relevés bancaires de 2023-01
10. Liste sélective des déboursés - du 2023-01-14 au 2023-02-09
11. Rapport d'avancement des projets au 2023-02-10

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'adopter le procès-verbal tel que présenté.
 - b. D'accepter le dépôt des rapports et comptes-rendus tels que présentés.
 - c. D'entériner les dépenses présentées à la liste des déboursés, comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

Rés. no
2023-022

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2023-023

Rés. no
2023-024

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel modifié, en ajoutant le point **8.8 Nomination d'une mairesse suppléante**.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 458-2023 - Relatif à la démolition d'immeubles

Mme Julie Guay donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 458-2023 Relatif à la démolition d'immeubles. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 État des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique municipale concernant la perception et le recouvrement des taxes;

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales, déposé par la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'approuver l'état déposé par la directrice des finances
- ii. D'autoriser la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe à transmettre, au plus tard le 17 mars 2023, un extrait de cet état à la MRC de Manicouagan pour que les immeubles y apparaissant et n'ayant pas acquitté leur créance envers la Municipalité, dont le solde est supérieur à 1000 \$, soient vendus pour défaut de paiement des taxes.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2023-025**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.2 Révision de la rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 88 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter les tarifs de rémunération suivants pour les élections à venir :

| Fonction | Tarif de rémunération horaire |
|--|----------------------------------|
| Président d'élection | 48,55 \$ |
| Secrétaire d'élection | 36,41 \$ |
| Adjoint au président d'élection | 24,27 \$ |
| Réviseur | 22,74 \$ |
| Secrétaire du bureau de révision | 21,94 \$ |
| Agent réviseur | 21,20 \$ |
| Scrutateur | 21,20 \$ |
| Secrétaire bureau de vote | 19,08 \$ |
| Primo | 21,94 \$ |
| Président table de vérification des électeurs | 17,17 \$ |
| Membre table de vérification des électeurs | 17,17 \$ |

- ii. Les taux horaires ne s'appliquent que pour la tenue de formation, tenue du vote par anticipation, la tenue de la commission de révision et la tenue du vote le jour du scrutin. Les autres rémunérations prévues au règlement provincial demeurent inchangées.

**Rés. no
2023-026**

8.3 Demande d'aide financière FRR Vollet 4 - Soutien à la vitalisation et la coopération intermunicipale - Projet visant la conclusion d'une entente mise en commun des directions des travaux publics pour les municipalités de Ragueneau et de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Outardes a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ragueneau et de Chute-aux-Outardes désirent présenter un projet visant la conclusion d'une entente mise en commun des directions des travaux publics pour les deux municipalités, dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régoins et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le conseil de la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à participer au projet visant la conclusion d'une entente mise en commun des directions des travaux publics pour les deux municipalités et à assumer une partie des couts.
- ii. QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.
- iii. QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régoins et ruralité.
- iv. QUE le maire et le le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Rés. no
2023-027

8.4 Dépôt du rapport d'approbation du budget approuvé en date du 29 novembre 2022 - Office d'Habitation de Manicouagan

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget de l'OH de Manicouagan, approuvé le 29 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 345 204 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le budget tel qu'approuvé le 29 novembre 2022, montrant une contribution municipale de 18 832 \$.

Rés. no
2023-028

8.5 Affectation d'aide financière du PRABAM au projet de réfection toiture du CCJ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT Que des travaux de réfection de la toiture du Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes (CCJ) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT Les plans, devis et estimations qui ont été produits par Éric Lirette, architecte affecté à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- v. De mandater Éric Lirette, architecte afin de réviser les plans, devis et estimations du projet.
- vi. D'autoriser le directeur général à lancer l'appel d'offres visant les travaux de réfection de la toiture du CCJ.
- vii. De financer le projet estimé à 200 000 \$ comme suit:
105 646 \$ Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM); 74 354 \$ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023; 20 000 \$ Fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 10 ans.

Rés. no
2023-029

8.6 Fin de la période d'essai de Samuel Desbiens au poste n° 2022-003 - Journalier/Opérateur

CONSIDÉRANT Que, par sa résolution numéro 2022-120, la Municipalité a procédé à l'embauche de Samuel Desbiens, au poste n° 2022-003 - Journalier/Opérateur et ce, selon les dispositions de la convention collective en vigueur ainsi que des politiques de l'employeur ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT Que Samuel Desbiens a complété avec succès la période d'essai prévue à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin au statut de personne salariée en période d'essai de Samuel Desbiens et de confirmer son statut de personne salariée régulière au poste n° 2022-003 - Journalier/Opérateur.
- ii. De positionner Samuel Desbiens à l'échelon no 3 de l'échelle salariale prévue pour son titre d'emploi, et ce en reconnaissance de son expérience acquise préalablement à son embauche.

**Rés. no
2023-030**

8.7 Autorisation de paiement d'une partie des banques d'heures - Tempête hivernale des 24-25 décembre 2022

CONSIDÉRANT Que lors de l'évènement de panne électrique due à la tempête hivernale des 24-25 décembre dernier, certains employés cadres ont travaillé plusieurs heures durant des jours fériés;

CONSIDÉRANT Que les contrats de travail prévoient que l'ensemble des heures doit être repris en temps;

CONSIDÉRANT Qu'il sera difficile de reprendre en temps l'ensemble des heures travaillées durant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iii. D'autoriser que les 6 premières heures de travail exécuté chacun des jours fériés, soient rémunérées, et que les autres heures soient cumulées pour être reprises en temps.
- ix. Que les dispositions des contrats de travail des employés cadres, concernant les jours fériés chômés et payés, s'appliquent également au directeur du service de sécurité incendie, comme si elles faisaient partie de son contrat de travail.

**Rés. no
2023-031**

8.8 Nomination d'une mairesse suppléante

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 116 du code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire l'alternance dans l'attribution de cette fonction, à une fréquence de huit mois,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

et dans l'ordre des sièges qu'occupent les conseillers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Isabelle Desbiens au titre de mairesse suppléante, à partir du 20 février 2023 jusqu'à la séance ordinaire du 17 octobre 2023.
- ii. De nommer Isabelle Desbiens signataire des effets bancaires de la Municipalité, des contrats, des obligations et des billets municipaux, en l'absence du Maire.

**Rés. no
2023-032**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2023-033**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h25.

Christian Malouin,
maire suppléant.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.